

Département de la Moselle-Arrondissement de Forbach
COMMUNE D'ETZLING
SEANCE ORDINAIRE DU 05 SEPTEMBRE 2014

Date de convocation : 01/09/2014

Sous la présidence de M. Jean-Luc JEHIN, Maire

Membres présents : MM. Fabrice MEYER, Martial SIMON, Martial SCHWARTZ, Antoine PERSPICACE, Simon HAMM, Serges MEYER, Joseph FURGAL et Mmes Marie-Antoinette PHILIPP, Joëlle LOEGEL, SOULIER Mireille, Martine DOMITAR, Doris RESCH

Procurations : -/-

Membres absents excusés : Mmes Nicole BOUSENDORFER et Monique LEGUILLON

Secrétaire de séance : Mme PHILIPP Marie-Antoinette

M. JEHIN Jean-Luc, ouvre la séance à 19 h 30 et rappelle l'ordre du jour

- 1 Désignation du secrétaire de séance
- 2 Approbation du procès-verbal de la séance du 02 juillet 2014
- 3 Ateliers municipaux : A) Acquisition de terrains avec bâtiment
B) Emprunt
- 4 Logements et locaux professionnels communaux : A) Révision des loyers
B) Remboursement de la caution
C) Attribution de logement
- 5 Affaires scolaires : A) Crédits scolaires et frais de fonctionnement de la direction 2014-2015
B) Cantine : contrat traiteur et prix de tickets repas
C) Vente des tickets périscolaires tranche 15h15-16h30 : adjonction régie 202
D) Subvention sorties scolaires et voyages d'étude
- 6 Chasse : renouvellement du bail
- 7 Travaux : A) Branchement assainissement 17 rue de Spicheren
B) Travaux de modification d'un avaloir rue de l'Abbé Reinstadler
- 8 Réaménagement du monument aux morts
- 9 Forêt communale : programmes des travaux 2015
- 10 Projet d'un centre équestre
- 11 Rapport annuel 2013 service de l'eau et de l'assainissement
- 12 Finances : A) Prise en charge de factures en section d'investissement
B) Décision modificative n°2 budget M14 : virement de crédits
- 13 Divers : A) Demande de subvention
B) Mise en place d'un brise vue côté lotissement au stade de football
C) Informations diverses

1 - Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal, désigne, à l'unanimité, Mme Marie-Antoinette PHILIPP, en tant que secrétaire de séance.

2 - Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 02 juillet 2014

Le Maire a donné lecture du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 02 juillet 2014 qui est accepté à l'unanimité.

3 – ATELIERS MUNICIPAUX

A) Acquisition de terrains avec bâtiment

Le Maire rappelle que

- dans sa séance du 30 avril dernier, le Conseil avait été informé que les terrains avec le bâtiment, cadastré section 7 n° 98-98-100 et 221 d'une contenance totale de 76.06 ares, situé à la sortie de la rue de Stiring et appartenant à Mme FRENTZEL Béatrice sont à vendre.
- La visite sur le site du 01 juillet 2014 du Conseil Municipal

Il informe que, par courrier en date du 04 juin 2014, Mme FRENTZEL annonce qu'elle est d'accord pour vendre, les terrains avec le bâtiment sus cité, à la Commune, au prix de 230 000 euros.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité,

- Décide d'acquérir les terrains avec le bâtiment, cadastré section 7 n° 98-98-100 et 221 d'une contenance totale de 76.06 ares au prix de 230 000 €.
- Charge le Maire de notifier la décision du Conseil à Mme FRENTZEL
- Autorise le Maire ou à défaut un adjoint de la signature de l'acte notarial

B) EMPRUNT

Le Maire propose au Conseil Municipal de faire un emprunt de 200 000 € pour la création de l'atelier municipal rue de Stiring, pour une durée de 12 ans à taux fixe, avec échéance trimestrielle.

Il présente les différentes propositions des banques :

- Crédit Agricole : 2.81 %
- Crédit Mutuel : 2.85 %
- La Caisse d'Epargne : 2.97 %

Après étude des différentes offres et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de contracter un emprunt de 200 000 € au taux fixe de 2.81 % auprès du Crédit Agricole pour la création de l'atelier municipal.
- Autoriser le Maire à signer le contrat de prêt auprès de cette banque et toutes les pièces s'y rattachant.

4 – LOGEMENTS ET LOCAUX PROFESSIONNELS COMMUNAUX

A) Révision des loyers

* 1°) Conformément aux baux établis pour les logements communaux, le Conseil, à l'unanimité, décide de revaloriser le loyer mensuel à compter du 01 octobre 2014 suivant variation de l'indice de référence des loyers pour :

- Logement 1^{er} étage gauche immeuble Caritas 3, rue des Champs, occupé, par M. Arsène PIETYRA Loyer mensuel à compter du 01.10.2014 324 €

Pour mémoire, l'acompte mensuel sur charges a été révisé, lors de la séance du 08 novembre 2013, en fonction du décompte définitif établi pour l'année 2013 :

- L'acompte mensuel sur charges à compter du 01.01.2014 50 €

* 2°) Conformément aux baux établis pour les locaux communaux à usage professionnel, le Conseil, à l'unanimité, décide de revaloriser le loyer mensuel à compter du 01 octobre 2014 suivant variation de l'indice du coût de la construction pour :

- Le cabinet kiné 14, rue de l'Abbé Reinstadler, occupé, par Mme Lauriane KRUSZYNSKI
 - Loyer mensuel à compter du 01.10.2014 583 €

Pour mémoire, l'acompte mensuel sur charges a été révisé, lors de la séance du 08 novembre 2013, en fonction du décompte définitif établi pour l'année 2013 :

- L'acompte mensuel sur charges à compter du 01.01.2014 50 €

B) REMBOURSEMENT DE LA CAUTION

Mme HUPPERT Fabienne a résilié le bail du logement n°1, porte de gauche, au rez-de-chaussée du complexe du presbytère 2a, rue des Champs. Aucun dommage n'est à signalé et que par conséquent le remboursement de la somme de 390 € correspondant au dépôt de garantie peut avoir lieu.

Le Conseil, à l'unanimité, décide le remboursement de la caution versée après décompte des charges et loyers dus.

C) ATTRIBUTION DE LOGEMENTS

1°) Le Maire informe que Mme HUPPERT Fabienne, a quitté le logement n°1 porte de gauche qu'elle occupait au complexe du presbytère 2a rue de Champs le 31 juillet 2013.

Suite à la parution dans un journal d'annonce immobilière et sur le canal local et après visite du logement, une demande est parvenue en mairie :

- Mme VAUTRIN Hélène

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité,

- Décide d'attribuer le logement à Mme VAUTRIN Hélène à partir du 01 août 2014
- Fixe le loyer mensuel à 400 € et l'acompte mensuel sur charge à 40 €
- Autorise M. le Maire ou à défaut un adjoint à signer tous les documents se référant à la location.

De plus, Mme VAUTRIN devra verser un dépôt de garantie de 400 € correspondant à un mois de loyer.

2°) Le Maire informe que M et Mme GROH Jonathan ont résilié le bail du logement des écoles qu'ils occupent au 13, rue de la Montée pour le 15 septembre 2014.

Suite à la parution dans deux journaux d'annonce immobilière et sur le canal local et après visite du logement, quatre demandes de location sont parvenues en mairie :

- Mme BOULARD Sonia
- M. SOLZBACHER Hans
- M et Mme CESCO Maurice
- Mme GREFF Marjorie

Après délibération et étude des dossiers, le Conseil, à l'unanimité,

- Décide d'attribuer le logement à Mme GREFF Marjorie à partir du 01 novembre 2014
- Fixe le loyer mensuel à 487 € et l'acompte mensuel sur charge à 80 €
- Autorise M. le Maire ou à défaut un adjoint à signer tous les documents se référant à la location.
- Demande que les parents se portent caution.

De plus, Mme GREFF Marjorie devra verser un dépôt de garantie de 487 € correspondant à un mois de loyer.

5 – AFFAIRES SCOLAIRES

A) Crédits scolaires et frais de fonctionnement de la direction année 2014-2015

Le Maire rappelle qu'en 2005, le Conseil a accepté la procédure des crédits scolaires sous la formule d'une mise à disposition d'une ligne budgétaire aux enseignants et que les crédits non utilisés seront reportés d'une année à l'autre.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, décide d'allouer, pour l'année scolaire 2014-2015, la somme de 23 € par élève pour les crédits scolaires.

Il décide également d'allouer la somme de 3 € par élève pour les frais de fonctionnement liés à la direction du groupe scolaire.

B) Cantine : contrat traiteur et prix des tickets repas

Le Maire rappelle que la Commune pour l'année scolaire écoulée

- avait souscrit un contrat pour la fourniture des repas à la cantine avec l'entreprise « Les Marmites de Cathy » de Schoeneck au prix unitaire de 4.25 € HT.
- que le ticket repas était vendu à 5.50 €.

Il informe que pour la nouvelle année scolaire, l'entreprise « Les Marmites de Cathy » de Schoeneck maintient le prix de 4.25 € HT par repas.

Après l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité,

- de renouveler le contrat de fourniture des repas pour la cantine scolaire pour une nouvelle durée de 1 an avec l'entreprise « Les Marmites de Cathy » de Schoeneck au prix unitaire de 4.25 € HT.
- de maintenir le prix du ticket repas à 5.50 € et la participation à 2.50 € pour les enfants allergiques souhaitant mangés à la cantine avec leur panier repas maison sous la responsabilité des parents.

C) Vente des tickets périscolaires tranche 15 h 15-16 h 30-adjonction régie 202

Le Maire informe les Conseillers que suite à la réforme des rythmes scolaires, un service périscolaire a été mis en place pour la tranche horaire située entre 15 h 15 et 16 h 30 à l'école élémentaire.

Le service fonctionne par la vente de ticket à la mairie au prix de 2 € par enfant.

Pour pouvoir encaisser ce produit, le Conseil, à l'unanimité, décide que le prix de vente des tickets périscolaire pour la tranche horaire située entre 15 h 15 et 16 h 30 se rajoute donc aux produits que le régisseur et son suppléant sont autorisés à encaisser pour la régie 202.

Les moyens de paiement acceptés sont en numéraire ou par chèque.

D'autre part, le montant maximum de l'encaissement, que le régisseur est autorisé à détenir, est fixé à 1 220 € par mois en moyenne.

D) Participation aux voyages d'étude et sorties scolaires

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal, dans sa séance du 06 septembre 2013, a fixé la participation communale comme suit :

- Pour les voyages scolaires de plus d'une journée complète à 20 € par jour et par enfant participant
- Pour les sorties scolaires à :
 - 6 € par enfant participant pour une journée complète
 - 4 € par enfant participant pour une demi-journée

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir la participation aux voyages scolaires de plus d'une journée complète comme suit :

- 20 € par jour et par enfant participant

Pour les sorties scolaires, la participation reste également inchangée à savoir :

- 6 € par enfant participant pour une journée complète
- 4 € par enfant participant pour une demi-journée

Cette participation est uniquement pour les enfants habitant dans la commune et scolarisés à l'école primaire ou au collège.

6 - CHASSE : RENOUVELLEMENT DU BAIL

Le maire informe que le bail actuel de la chasse arrive à échéance le 01 février 2015.

Ces baux sont renouvelables tous les 9 ans.

Le produit de la location de la chasse, qui est actuelle de 6 500 € par an, peut être abandonné à la Commune (ce qui est actuellement le cas) ou répartie entre les propriétaires.

Pour connaître le mode de répartitions du produit de location de la chasse pour la nouvelle période de 2015-2024), la commune doit contacter tous les propriétaires fonciers.

Les deux modes de consultation obligatoire sont :

- Soit par une réunion des propriétaires intéressés
- Soit par une consultation écrite de ces derniers

Le mode de consultation de ces propriétaires est laissé à l'appréciation du Conseil Municipal

Le Maire présente également au Conseil le cahier des charges types des chasses communales ou intercommunales.

Après oui l'exposé de M. le Maire, le Conseil, à l'unanimité,

- décide
 - De maintenir pour le renouvellement du bail de chasse 2015-2024, un lot unique sur le ban communal
 - De procéder à la consultation écrite des propriétaires fonciers qui devront se prononcer sur l'affectation du produit de location de la chasse
 - De fixer la date limite du 29 septembre 2014 pour le choix de l'affectation du produit.
- Valide le cahier des charges types des chasses communales ou intercommunales présenté.

7 - TRAVAUX

A) Branchement assainissement 17 rue de Spicheren

Le Maire soumet au Conseil trois propositions de prix concernant des travaux de branchement d'assainissement de l'immeuble 17 rue de Spicheren à savoir

- HC ETA de Behren – les - Forbach pour un montant de 2 800 € HT
- TP KLEIN Guy de Diebling pour un montant de 2 440 € HT
- EUROVIA de Forbach pour un montant de 6 650 € HT

Après étude des trois offres, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'attribuer les travaux à l'entreprise TP Klein Guy de Diebling pour un montant de 2 440 € HT et autorise le Maire à signer le devis correspondant.

B) Travaux de modification d'un avaloir rue de l'Abbé Reinstadler

Le Maire informe avoir reçu plusieurs plaintes concernant des mauvaises odeurs provenant de l'avaloir situé à l'entrée de la rue de l'Abbé Reinstadler .

Après vérification sur place, il s'avère que les eaux usées de la rue s'y déversent et qu'il n'y a pas de siphon.

Il présente au conseil les travaux de modification à effectuer sur cet avaloir à savoir :

- création d'un regard pour fermer la canalisation des eaux usées et
- la mise en place d'un regard siphon avec branchement
-

Le coût des travaux s'élève à 1 500 € HT.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, décide, de faire réaliser les travaux sus cités et autorise le maire à signer le devis correspondant.

8 – REAMENAGEMENT DU MONUMENT AUX MORTS

Le Maire informe que suite à l'abattage des haies de cyprès et du grand sapin sur la propriété de M. HOLLER Christophe qui est contiguë au monument aux morts, il est nécessaire de réaménager l'arrière du monument.

Les travaux consistent à la création d'un brise vue derrière les monuments par la construction d'un mur en béton imitation en moellons sur les deux faces sur une longueur de 10 mètre.

Le mur étant mitoyen, M. HOLLER participe à la dépense.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité,

- décide de faire réaliser les travaux de réaménagement du monument aux morts.
- Prend bonne note de la participation de M. HOLLER
- Autorise le maire à signer le devis correspondant

9 - Forêt communale : programme des travaux 2015

Le Maire soumet au Conseil le devis établi par l'ONF concernant

- les travaux d'exploitation 2015 en OET et ATDO (Assistant Technique à Donneur d'Ordre) pour un coût de 6 772.33 € TTC.
- Les travaux pour le bois de chauffage pour un coût de 2 116.68 € TTC.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte ces devis et autorise le Maire à les signer.

10 – PROJET D'UN CENTRE EQUESTRE

Le Maire rappelle que, dans ses séances du 03 janvier et du 30 avril 2014, le Conseil Municipal avait été informé du projet de M. HOLLER Christophe à savoir la création d'un centre équestre à la Kreutzeck et qu'un certificat d'urbanisme d'opération réalisable lui a été délivré le 21 mars 2014 après instruction et avis favorable de la Direction Départementale des Territoires de Sarreguemines.

Il informe avoir rencontré M. HOLLER pour connaître sa position sur la suite qu'il veut donner à son projet et sur les frais restant à sa charge si ce projet reçoit un avis favorable du Conseil Municipal à savoir :

- la location des terrains cadastrés section 9 lieu-dit « Scharfe Hubel » n° 1 à 6, n° 8 à 15, n° 286 à 288 d'une contenance totale de 2 ha 60 ares 48 ca pour une durée de 50 ans
- Un loyer de 500 € par mois sur 3 ans
- Après les 3 ans, une revalorisation sera faite suivant le fonctionnement du centre équestre
- Tous les travaux de raccordement aux réseaux (eau, électricité, téléphone/internet, eaux usées/eaux pluviales (réseaux séparatifs) seront à la charge de M. HOLLER.
- Récupération du purin dans une fosse réglementaire
- Récupération du fumier dans une fosse réglementaire fermée
- L'aménagement du chemin rural le long du terrain avec un revêtement bicouche et gravillonnage
- La commune mettra en place un regard (boîtes de branchement pour eaux usées/eaux pluviales)

- Une convention sera établie entre M. HOLLER et la Commune devant notaire dont les frais seront à la charge du locataire.

Après ouï l'exposé de M. le Maire, le Conseil à l'unanimité,

- charge le Maire de prendre contact avec l'Agence Régionale de la Santé afin de connaître la réglementation en vigueur pour ce type de projet
- accepte les propositions présentées citées ci-dessus sous réserve de l'avis favorable de l'ensemble des différents organismes.
- charge le Maire de notifier la décision du Conseil à l'intéressé.

11 - Rapports annuels du service public de l'eau, de l'assainissement

Le maire présente aux conseillers :

- 1) Le rapport établi par la Communauté d'Agglomération sur le prix de l'eau et la qualité du service pour l'exercice 2013 service public assuré par Veolia suivant le contrat signé le 20 juillet 2010 pour une durée de 12 ans à compter du 01 septembre 2010, l'affermage du réseau d'eau potable
- 2) Le rapport établi par la Communauté d'Agglomération sur le prix de l'assainissement et la qualité du service pour l'exercice 2013, service public assuré par Veolia Eau suivant un contrat d'affermage signé à partir du 01 mai 2005 portant à la fois sur les collecteurs et ouvrages communautaires, les branchements du Technopole ainsi que la STEP de Kerbach. Ce contrat d'une durée de 12 ans a succédé aux contrats d'exploitation confiés à France Assainissement.

Il les informe que tous ces rapports sont à leur disposition.

Le Conseil prend acte de ces différentes informations.

12 - FINANCES

A) Prise en charge de facture en section d'investissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire en section d'investissement les dépenses suivantes :

- Facture de la société Nathan d'Ivry Sur Seine concernant l'achat d'un meuble à 30 cases pour l'école maternelle d'un montant de 399 € TTC.
- Facture de la Société UGAP de Heillecourt concernant l'achat de deux bancs pour l'école élémentaire d'un montant de 221.33 € TTC.
- Facture de la société ALTOFEU de Delme concernant le remplacement de trois extincteurs pour un montant de 366.36 € TTC.
- Facture de la Société Manutant Collectivités de Niort concernant l'achat d'une armoire pour le bureau du maire d'un montant de 320.12 € TTC.
- Facture de la Société UGAP de Heillecourt concernant l'achat de trois estrades pour l'école élémentaire d'un montant de 497.92 € TTC.

B) Décision modificative n°2 budget M14 -virement de crédits

Le Maire informe que les travaux de réfection des couloirs à l'école élémentaire sont terminés.

Afin de pouvoir procéder au paiement des factures, il y a lieu de procéder à un virement de crédits sur le budget M14.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de procéder au vote de virement de crédits suivants sur le budget M14 de l'exercice 2014.

CREDITS A OUVRIR-DEPENSES

CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
21	21312	16	<i>Bâtiments scolaires</i>	6 000

CREDITS A DEDUIRE - DEPENSES

CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
21	2113	30	<i>Terrains aménagés autre que voirie</i>	-6 000

13 – DIVERS

A) DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire donne lecture de la lettre de la Ligue contre le Cancers-Comité de Moselle sollicitant une aide financière.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, émet un avis défavorable à la demande

B) Mise en place d'un brise vue côté lotissement au stade de football

Le Maire donne la parole à M. MEYER Fabrice, 1^{er} adjoint, qui soumet au Conseil le projet de mettre en place une bande brise vue sur une longueur de 100 m au stade de football côté lotissement.

Le coût du projet s'élève à 2 988 € HT subventionnable à hauteur de 33 % par des entreprises.

Après oui l'exposé de M. MEYER, le Conseil, à l'unanimité,

- Donne son accord pour la réalisation de ce projet sous réserve de la réception de toutes les subventions
- autorise M. le Maire à signer le devis correspondant dès que les subventions demandées seront parvenues en mairie.

C) INFORMATIONS DIVERSES

- 1°) Le Maire informe les membres présents que l'opération des Brioches de l'Amitié 2014 aura lieu le samedi 11 octobre 2013

Le Conseil désigne M. MEYER Fabrice, adjoint au maire, responsable de l'opération au sein de la Commune et le charge d'organiser la matinée de collecte.

- 2°) Le Maire fait part au Conseil de l'invitation de l'Amicale des Portes Drapeaux Anciens combattants et Militaires Français de Forbach Moselle Est pour le 12 octobre 2014 à l'occasion de la Saint Denis.

A l'issus de la cérémonie au monument aux morts, un apéritif, offert par la municipalité, sera servi à la salle polyvalente

Le Conseil prend acte de cette information.

- 3°) Le Maire fait part au Conseil de la visite du directeur de la crèche People et Baby de Behren - les - Forbach. Ce dernier propose à la commune de réserver sur l'année un landau pour permettre aux familles de notre commune l'accès aux places de cette crèche.

Si la commune ne possède pas de réservation, aucune famille d'Etzling, ne pourra à l'avenir utiliser ou profiter de ce service.

Actuellement trois familles d'Etzling sont accueillies exceptionnellement dans cette structure et ce jusqu'à la fin de l'année.

Le directeur devait envoyer un dossier complet pour réflexion. Or à ce jour, la mairie n'a toujours rien réceptionné.

Après ouï l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attendre le dossier complet qui doit être envoyé par le directeur de la crèche avant de prendre une décision.

- 4°) le Maire donne lecture du courrier adressé par le Président de la Communauté d'Agglomération de Forbach porte de France concernant le Plan Local d'Urbanisme et l'instruction des autorisations du droit des sols.

Le Conseil prend acte de cette information.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance à 22 heures 00.
24 délibérations numérotées de 1 à 13-C ont été prises ce jour

M. Jean-Luc JEHIN

M. Fabrice MEYER

M. Martial SIMON

M. Martial SCHWARTZ

M. Antoine PERSPICACE

M. Simon HAMM

M. Serge MEYER

M. Joseph FURGAL

Mme Marie-Antoinette PHILIPP

Mme Joëlle LOEGEL

Mme Mireille SOULIER

Mme Martine DOMITAR

Mme Doris RESCH